#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Abderrahmen FENDRI et M. Lamjed BEN M'BAREK.

#### Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)	Note	déc18	déc17
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	246 522	195 775
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	275 270	117 676
Créances sur la clientèle	А3	4 529 014	4 210 630
Portefeuille titres commercial (*)	A4	11 337	11 356
Portefeuille d'investissement (*)	A5	824 985	703 048
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	154 855	154 172
Valeurs immobilisées nettes (**)	A7	115 215	109 322
Autres actifs	A8	79 733	54 005
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	46 487	30 865
Titres mis en équivalence	A10	81 717	36 161
Ecart d'acquisition net (**)	A11	5 603	6 381
Total des Actifs		6 370 738	5 629 391
Banque Centrale et CCP	P1	628 381	416 303
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	142 424	131 991
Dépôts de la clientèle	P3	3 619 730	3 344 553
Emprunts et ressources spéciales	P4	431 745	347 796
Autres passifs	P5	276 275	206 875
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	318 599	266 543
Sous-Total Passifs		5 417 154	4 714 061
Capital		225 000	180 000
(Titre d'auto contrôle)		-7 086	-5 586
Réserves consolidées		542 885	525 276
Résultats consolidés		112 309	133 542
Sous-Total capitaux propres	C1	873 108	833 232
Intérêts minoritaires		80 476	82 098
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		6 370 738	5 629 391

<sup>(\*)</sup> La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

<sup>(\*\*)</sup> La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note A7).

## Etat des engagements Hors Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)	Note	déc18	déc17
Cautions, avals et autres garanties données		712 092	727 998
Crédits documentaires		285 966	247 864
Actifs donnés en garantie		638 497	423 444
Total des passifs éventuels		1 636 555	1 399 306
Engagements de financement donnés		295 106	304 903
Engagements sur titres		0	11
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 442	1 155
Total des engagements donnés		296 548	306 069
Engagements de financement reçus		9 438	5 032
Garanties reçues		2 207 763	2 036 546
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		637	577
Total des engagements reçus		2 217 838	2 042 155

## Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(En milliers de dinars)	Note	déc18	déc17
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	400 194	296 193
Commissions - Produits	R2	55 653	51 836
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	R3	32 613	29 324
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	R4	49 003	33 113
Total produits d'exploitation		537 463	410 466
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	208 762	145 180
Commissions encourues	R6	2 371	1 773
Total charges d'exploitation		211 133	146 953
Marge nette des activités d'assurance	R7	9 899	14 392
Produit net bancaire		336 229	277 905
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-61 833	-11 104
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-1 676	-3 165
Autres produits d'exploitation		6 386	5 421
Frais de personnel	R10	-69 358	-66 958
Charges générales d'exploitation	R11	-28 840	-18 149
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 254	-10 417
Résultat d'exploitation		170 654	173 533
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		4 280	2 011
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		4 710	2 940
Résultat courant avant impôt		179 644	178 484
Impôts sur les sociétés		-51 835	-32 185
Amortissement des écarts d'acquisition		-777	-798
Résultat des activités ordinaires		127 032	145 501
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-5 851	-4 486
Résultat net		121 181	141 015
Intérêts minoritaires		8 872	7 473
Résultat net, part groupe	R13	112 309	133 542
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,579	0,786

## Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

-			
(En milliers de dinars)	Note	déc18	déc17
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)		478 769	378 836
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-212 477	-145 752
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		134 064	37 975
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-309 698	-500 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		284 692	287 790
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-84 988	-73 274
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-11 429	-16 529
Impôt sur les bénéfices		-50 837	-28 298
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		<u>12 120</u>	<u>7 955</u>
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		<u>3 662</u>	<u>10 995</u>
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION (*)		243 878	-40 608
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement (*)		49 992	32 674
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement (*)		-161 530	-71 505
Acquisition/ cession sur immobilisations		-11 480	-4 639
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT(*)		-123 018	-43 470
Activités de financement			
Emission d'actions		0	-96
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-981	-3 086
Augmentation/diminution ressources spéciales		86 076	120 330
Dividendes versés		-86 565	-82 858
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-1 470	34 290
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		255	-247
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		119 645	-50 035
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	163 850	213 885
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		283 495	163 850
* La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).		203 433	103 030

# Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

## 1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2018 ont été établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

#### 2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

#### 2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits

de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

• soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

#### 2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

#### 2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une société est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette société.

## 3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

## 3.1 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la

valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

#### 3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

#### 3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

#### 3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent : Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

#### 3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

#### 3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

#### 4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

#### 4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du

portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

#### 4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

#### 4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

#### 5. Périmètre de consolidation

#### 5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2018	2017	2018	2017	
Activité Bancaire					
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,55%	98,57%	
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières					
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,89%	53,90%	
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,22%	55,12%	47,46%	47,44%	
Intermédiation en bourse					
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,09%	98,12%	
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles					
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	53,89%	53,90%	
Investissement et financement des projets					
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,52%	98,54%	
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,70%	75,72%	
Location de terrains et d'immeubles					
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	42,75%	42,76%	
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,29%	57,31%	
Assurance					
ASTREE Assurance	60,05%	60,06%	53,89%	53,90%	
Promotions Touristique					
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	38,77%	38,77%	
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	38,77%	38,78%	
Transport de Fonds					
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,52%	98,54%	

#### 5.2. Sociétés mises en équivalence

·	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2018	2017	2018	2017
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	75,97%	73,67%	44,95%	45,64%
SI CAV RENDEMENT	22,55%	10,18%	17,27%	6,43%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cenpendant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

#### 5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en millers TND)	Taux de détention	Motif d'exlusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	100%	Entité nouvellement créée fin 2018. l'entrée en exploitation effective a eu lieu en février 2019.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe
AIR LIQUIDE TUNISIE	9 207	19,13%	Simple participation, pas d'influence

### 6. Notes sur le Bilan

#### Note A1

#### AC1 - Caisse

	déc18	déc17
Caisse dinars	31 008	32 585
Caisse devises	6 656	4 465
Banque Centrale de Tunisie	208 343	158 255
CCP et traveller's chèques	515	470
Total AC1 - Caisse	246 522	195 775

#### Note A2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc18	déc17
Avoirs chez les établissements financiers	11 867	23 218
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	9 040	12 500
Comptes débiteurs des banques et correspondants en Dinars convertibles	2 827	10 718
Prêts aux établissements financiers	262 939	94 447
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	427	76
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	184 277	14 697
Prêts aux organismes financiers spécialisés	78 235	79 674
Créances rattachées	464	11
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	464	11
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	275 270	117 676

#### Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

#### Note A3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

	déc18	déc17
Comptes ordinaires débiteurs	407 524	359 827
Crédits sur ressources ordinaires	3 865 074	3 645 789
Créances sur crédit-bail	79 304	59 483
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	12 107	33 800
Crédits sur ressources spéciales	218 747	169 778
Financement sur ressources externes	214 872	166 352
Financement sur ressources budgétaires	3 875	3 426
Créances Impayés douteuses et litigieuse	222 903	202 030
Créances impayés	31 198	24 416
Créances au contentieux	191 705	177 614
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	47 221	34 785
Couvertures comptables	-323 866	-294 862
Agios réservés	-23 593	-18 722
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-300 273	-276 140
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 529 014	4 210 630

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

#### Note A4

#### AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc18	déc17
Titres de placement (*)	11 337	11 356
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial(*)	11 337	11 356

(\*) Un reclassement des lignes de BTA a été effectué en 2018 du poste « AC4 - Portefeuille-titres commercial » vers le poste « AC5 - Portefeuille-titres d'investissement » et ce pour un montant net de 471 957 KDT dont un montant de 25 775 représentant l'amortissement de la décote. Les créances rattachées à ces lignes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24 417 KDT. Ce reclassement est justifié par le fait que le groupe a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance. De ce fait, la colonne comparative de 2017 a été retraitée Voir note 9.

#### Note A5

#### AC5 - Portefeuille d'investissement

	dec18	dec17
Titres de propriété	357 093	318 081
Titres de participation	134 987	186 075
Parts dans les entreprises associées	100	0
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	221 926	131 926
Titres de créances (*)	487 974	406 234
Emprunts nationaux	16 017	21 215
Bons de trésor assimilables (*)	471 957	385 019
Créances rattachées (*)	25 036	20 426
Provisions pour dépréciations de titres	-45 118	-41 693
Total AC5 - Portefeuille d'investissement(*)	824 985	703 048

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note9).

#### Note A6

#### Placements nets des entreprises d'assurances

	déc18	déc17
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 442	1 530
Terrains et constructions hors exploitation	10 587	7 203
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
Sous-Total	21 126	17 830
Placements dans les entreprises liées et participations	32 204	32 204
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	93 132	83 339
Obligations et autres titres à revenu fixe	104 134	102 705
Prêts hypothécaires	637	577
Autres prêts	723	469
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	130 555	108 970
Sous-Total	329 181	296 060
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 443	1 732
Total	383 954	347 826
	230 30 1	217 020
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-229 099	-193 654
Placements nets	154 855	154 172

#### Note A7

#### **AC6 - Valeurs Immobilisées**

	déc18	déc17
Immobilisations incorporelles	16 459	14 715
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	14 947	13 203
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	322 117	308 232
Immeubles d'exploitation	135 037	134 406
Immeubles Hors exploitation	12 149	8 766
Terrains d'exploitation (*)	19 421	19 410
Terrains hors exploitation	1 281	1 750
Agencements	67 177	65 347
Matériels informatiques	292	286
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 596	3 510
Immobilisations en cours	1 834	594
Autres matériels	81 330	74 163
Cumuls amortissements	-223 361	-213 625
Amortissements des immobilisations incorporelles	-14 054	-13 165
Amortissements des immobilisations corporelles	-209 307	-200 460
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	115 215	109 322

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité. En effet, le montant payé en contrepartie de la plus-value sur le terrain détenu par la SCAN (9 000 KDT) a été présenté parmi les écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice 2017.

#### Note A8

AC7 - Autres actifs

	dec18	dec17
	_	
Siège, succursales et agences	12 081	6 203
Comptes de régularisation	24 097	8 534
Compensation reçue	16 869	5 363
Compte d'ajustement devises	4 375	307
Agios, débits à régulariser et divers	2 853	2 864
Débiteurs divers	43 555	39 268
Total AC7 - Autres actifs	79 733	54 005

#### Note A9

#### Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	dec18	dec17
Provisions pour primes non acquises	11 093	8 236
Provisions pour sinistres Vie	430	0
Provisions pour sinistres Non Vie	34 964	22 363
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	0	266
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	46 487	30 865

Il s'agit de l'ensemble des quoteparts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

#### Note A10

#### Titres mis en équivalence

	% Ints 2018	déc18	déc17
SICAV RD	17,27%	75 266	29 963
SICAV CR	45,95%	6 451	6 198
Titres mis en équivalence		81 717	36 161

#### Note A11

#### Traitement des écarts de première consolidation

	déc18	déc17
Ecart de première consolidation (*) Amortissements	16 217 (10 614)	16 217 (9 836)
Total Traitement des écarts de première consolidation	5 603	6 381

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note A7)

#### **Note A11.1**

#### Traitement des écarts de première consolidation

	déc17	déc18		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN <sup>(*)</sup>	3 005	0	0	3 005
Total Brut	16 217	0	0	16 217

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note A7)

#### **Note A11.2**

#### Amortissements des écarts d'acquisition

	déc17	déc18		
	Cumuls Antérieurs	Cumuls Antérieurs Dotations Rep		Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	533	15	0	548
- ASTREE	3 234	253	0	3 488
- PLAC.TUNISIE	326	28	0	354
- CARTHAGO	3 337	331	0	3 668
- SCAN	2 406	150	0	2 556
Total	9 836	777	0	10 614

PAI - Banque Centrale et CCP	1, 40	1/ 45
	déc18	déc17
Dépôts à vue	0	0
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
Emprunt auprès de la Banque Centrale	627 000	416 000
Emprunts en dinars	627 000	416 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	1 381	303
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	628 381	416 303
Note P2		
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		
	déc18	déc17
Dépôts à vue des établissements financiers	23 392	13 923
Banques et correspondants étrangers	16 829	7 575
Organismes financiers spécialisés	6 563	6 348
Emprunts auprès des établissements financiers	118 480	117 714
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	118 480	117 714
Dettes rattachées	552	354
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	142 424	131 991
Note P3		
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		
	déc18	déc17
Comptes à vue	1 216 725	1 176 807
Comptes d'épargne	1 247 779	1 103 856
Comptes spéciaux d'épargne	1 229 813	1 085 407
Autres comptes d'épargne	17 966	18 449
Dépôts à terme	1 026 085	939 167
Comptes à terme Bons de caisse	731 540	571 102
Certificats de dépôts	21 545 273 000	22 565 345 500
Autres sommes dues à la clientèle	94 544	97 912
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	34 597	26 811
Section rationices aux somptes de la chemele	01007	
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 619 730	3 344 553
Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soie		
que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des ob	oligations ou tout autre titre	similaire.
Note P4		
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	1/ 10	1/ 45
	déc18	déc17
Ressources extérieures	422 637	340 843
Ressources budgétaires	5 894	5 567
Dettes rattachées	3 214	1 386
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	431 745	347 796
Note P5		
PA5 - Autres passifs	déc18	déc17
Comptes de régularisation	92 454	67 294
Compensation à régler	75 136	53 162
Comptes d'ajustement devises	17 201	18
Agios, Crédits à régulariser et divers  Provisions	17 281 56 926	14 114 <b>20 873</b>
FILMINUIS	3n 4/h	/II x / <

56 926

45 381

20 873

14 353

Note P1

**Provisions** 

Provisions pour risques et charges diverses

PA1 - Banque Centrale et CCP

Provisions pour congés payés	2 293	2 287
Provisions pour créances en hors bilan	9 252	4 233
Créditeurs divers	126 895	118 708
Créditeurs / opérations d'impôt	34 619	15 148
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	5 430	4 252
Créditeurs / Opérations BCT	454	479
Créditeurs / opérations avec le personnel	11 903	14 063
Créditeurs / opérations sur titres	2 016	1 825
Chèques à payer	1 466	8 825
Autres Créditeurs	74 036	71 347
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-3 029	2 769
Total PA5 - Autres passifs	276 275	206 875

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais pour présenter son opposition et ses observations justifiées. Les procédures liées à ces contrôles sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2018 les provisions jugées nécessaires.

#### Note P6

#### Provisions techniques des entreprises d'assurance

	gec18	aec17
Provisions pour primes non acquises Non Vie	37 269	33 717
Provisions d'assurances Vie	141 330	115 667
Provisions pour sinistres Vie	2 866	2 635
Provisions pour sinistres Non Vie	129 054	107 367
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	2 252	1 415
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	2 156	1 716
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie		281
Autres provisions techniques Vie	577	787
Autres Provisions techniques non Vie	3 095	2 958
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	318 599	266 543

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

## Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	Actions propres	<u>Réserves</u> <u>Consolidés</u>	<u>Résultat de la</u> <u>période</u>	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	180 000	-5 586	525 276	133 542	833 232
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	133 542	-133 542	0
Dividendes versés	0	0	-69 350	0	-69 350
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	112 309	112 309
Autres mouvements	0	-1 500	0	0	-1 500
Variation capital	45 000	0	-45 000	0	0
Variation périmètre	0	0	-1 583	0	-1 583
Situation à la clôture de l'exercice 2018.12	225 000	-7 086	542 885	112 309	873 108

### 7. Notes sur l'état de résultat consolidé

#### Note R1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

		déc18	déc17	
Produits sur opérations interbancaires		4 293	1 712	
Produits sur opérations avec la clientèle		395 901	294 481	
Revenus des opérations de crédit		336 287	248 790	
Revenus des comptes débiteurs		49 200	34 553	
Commissions sur avals et cautions		5 819	4 544	
Report déport sur change à terme		-1 493	2 409	
Produits sur opérations de leasing		6 088	4 185	
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	_	400 194	296 193	

#### Note R2

#### PR2 - Commissions (Produits)

	dec18	dec1/
Commissions sur comptes	13 666	12 859
Opérations guichet et opérations diverses	3 501	2 806
Opérations sur titres	3 540	3 852
Opérations avec l'étranger	5 990	5 536
Commissions sur moyens de paiement	13 819	11 836
Commissions de gestion	15 137	14 947
Total PR2 - Commissions (Produits)	55 653	51 836

#### Note R3

#### PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	aec19	dec17
	_	
Gains nets sur titres de transaction (*)	2 095	0
Intérêts/Titres de transaction (*)	2 037	0
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	0	0
Plus-value de cession/Titres de transaction (*)	58	0
Gains nets sur titres de placement	0	2
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	2
Gains nets sur opérations de change	30 518	29 322
Différence de change sur opérations monétiques	-270	110
Produits sur change manuel	4 632	3 246
Produits sur opérations de change en compte	25 478	24 727
Bénéfices sur opérations de change à terme	678	1 239
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change(*)	32 613	29 324

(\*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

Note R4		
PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	déc18	déc17
	uec18	dec17
Revenus des obligations et des bons de Trésor (*)	44 196	28 553
Revenus des titres de participation	5 232	4 628
Effets des éliminations Dividendes	-425	-68
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement(*)	49 003	33 113
(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).		
Note R5		
CH1 - Charges d'intérêts	déc18	déc17
	uec18	uec17
Charges sur opérations interbancaires	43 736	23 809
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	138 808	110 110
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	26 218	11 261
Total CH1 - Charges d'intérêts	208 762	145 180
Note R6 CH2 - Commissions encourues		
CH2 - Commissions encourues	déc18	déc17
Commission d'aval sur opération de refinancement	0	29
Charges sur opérations de retrait monétique	1 559	1 104
Frais d'interchange émis	585	515
Autres commissions	227	125
Total CH2 - Commissions encourues	2 371	1 773
Note P7		
Note R7 Marge nette des activités d'assurance		
	déc18	déc17
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	10 546	13 943
Résultat Technique de l'Assurance Vie	7 217	5 421
Résultat technique	17 763	19 364
Produits des placements Assurance Non Vie	17 247	16 099
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 537	-2 916
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-8 879	-7 795
Autres produits non techniques	278	208
Autres charges non techniques	-2 005	-2 340
Marge intégrable	21 867	22 620
Elimination des opérations intra-Groupe	-11 968	-8 228
Marge nette des entreprises d'assurance	9 899	14 392
Note R8		
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur		
créances et passifs	déc18	déc17
	22.172	
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances  Dotations nettes aux provisions pour passifs	29 470 30 886	8 171 -211
Pertes sur créances irrécouvrables	1 905	3 958

1 905

3 958

Pertes sur créances irrécouvrables

Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-428	-814
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs		
eur créances et passifs	61 833	11 104
Note R9		
PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement		
portereuille a investissement	déc18	déc17
	ucu 15	ucor 17
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	3 096	-1 14
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 178	2 17
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-1 905	2 06
Frais de gestion du portefeuille	-693	69
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur		
portefeuille d'investissement	1 676	3 16
Note R10		
CH6 - Frais du personnel		
	déc18	déc17
Charges de fonctionnement	55 037	50 834
Masse salariale	43 596	40 28
Charges sociales	10 589	9 73
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	852	81
Autres Frais liés au personnel	15 390	17 21
Régime d'intéressement	11 400	13 73
Prime départ à la retraite	1 062	1 052
Divers	2 928	2 424
Récupération sur personnel en détachement	-1 069	-1 088
Total CH6 - Frais du personnel	69 358	66 958
Note R11 CH7 - Charges d'exploitation		
cn7 - Charges a exploitation		
	déc18	déc17
Télécommunication & courriers	1 855	2 488
Maintenance et entretien	3 329	3 098
Services externes d'exploitation	3 371	2 143
Achat de biens consommables	5 116	4 060
Communication, marketing et documentation	993	1 25
Assurance, Droits et taxes	10 233	1 610
etons de présence au conseil d'administration	516	520
Autres services extérieurs	3 955	2 609
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-528	363
Total CH7 - Charges d'exploitation	28 840	18 149
Note P12		
Note R12		
CH8 - Dotations aux amortissements	déc18	déc17
CH8 - Dotations aux amortissements		
CH8 - Dotations aux amortissements  Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 474	4 566
	6 474 3 780	4 566 5 853

### Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé:

	Secteur Financier		Autre	es secteurs				
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique	déc18	déc17
Quote-Part dans le	es sociétés intég	rées globalement	:					
BT	99 701						99 701	124 635
ASTREE		5 882					5 882	5 695
FOSA					66		66	60
GITSA					155		155	73
CARTHAGO						789	789	182
SCAN						-163	-163	-208
SPCB					277		277	53
GPT			-24				-24	97
PT			756				756	516
SBT				129			129	125
BT SICAR				476			476	336
TFT				-19			-19	-10
SPPI				4			4	-22
Total	99 701	5 882	732	590	498	626	108 029	131 532
Quote-Part dans le	es sociétés mises	s en équivalence						
SVCR			466				466	723
SVRD			3 814				3 814	1 287
Total	0	0	4 280	0	0	0	4 280	2 010
Total Résultat	99 701	5 882	5 012	590	498	626	112 309	133 542

#### 8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

#### Note R13

#### Flux de trésorerie consolidés :

	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>Effet des</u> <u>éliminations</u>	<u>déc18</u>	<u>déc17</u>
Trésorerie du groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	155 813	8 944	1 117	-2 024	163 850	213 885
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		1 102	922			
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	277 923	7 904	2 251	-4 583	283 495	163 850
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		5 109	-526			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

#### 9. Notes sur les reclassements

Un reclassement des lignes de BTA a été effectué en 2018 du poste « AC4 - Portefeuille-titres commercial » vers le poste « AC5 - Portefeuille-titres d'investissement » et ce pour un montant net de 471 957 KDT dont un montant de 25 775 KDT représentant l'amortissement de la décote. Les créances rattachées à ces lignes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24 417 KDT. Ce reclassement est justifié par le fait que la banque a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance. De ce fait, la colonne comparative de 2017 a été retraitée comme suit :

	déc17 avant reclassement	Reclassement	déc17 après reclassement
Comptes de bilan			
AC4 - Portefeuille titres commercial	416 129	-404 773	11 356
AC5 - Portefeuille d'investissement	298 275	404 773	703 048
Comptes de résultat			
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	52 733	-23 409	29 324
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	9 704	23 409	33 113
Comptes de l'état des flux de trésorerie			
FL01 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	393 848	-15 012	378 836
FL06 - Titres de placements	-89 652	89 652	0
FL10 - Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	17 662	15 012	32 674
FL11 -Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement	18 147	-89 652	-71 505

## 10. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

### I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

#### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 370 738 KDT et un bénéfice net de 112 309 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- 1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle
- Description du point clé de l'audit

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 529 024 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 309 525 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

- 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation
- Description du point clé de l'audit

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 357 093 KDT au 31 décembre 2018. La provision constatée sur ces titres s'élève à 45 118 KDT.

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon étendu, que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.

#### 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2018 à 455 847 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

#### 4) Estimation des provisions pour risques

• Description du point clé de l'audit

Tel que décrit à la note P5 aux états financiers consolidés, la société mère a fait l'objet de deux contrôles fiscaux qui se sont soldés par deux notifications.

La société mère, avec l'appui de ses conseillers fiscaux, a estimé le risque sur ces contrôles et a constaté les provisions qui en découlent.

Compte tenu des montants en jeu et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation de la provision pour risque fiscal constitue un point clé de notre audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos diligences ont consisté notamment à :

- Examiner les différentes notifications et réponses composant le dossier fiscal ;
- Mener des entretiens avec les conseillers fiscaux de la société mère afin d'apprécier l'état actuel des redressements et les évolutions des discussions avec l'administration fiscale ;
- Procéder à une revue critique des jugements considérés par la direction dans le cadre de l'évaluation du risque et apprécier le caractère raisonnable des provisions pour risques comptabilisées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

#### Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note P5 aux états financiers se rapportant aux deux notifications de redressement à la suite des deux vérifications fiscales subies par la société mère en 2018.

Les procédures liées à ces deux contrôles étant toujours en cours, l'impact définitif sur les états financiers consolidés ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, le groupe a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.				
Tunis, le 05 avril 2019				
Les	s Commissaires aux Comptes			
Conseil Audit Formation CAF Abderrahmen FENDRI	Tunisie Audit & Conseil TAC Lamjed ben M'BAREK			